

# AIPR CONCEPTEUR

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux



2 bis rue Jean Moulin  
BP 10133  
09003 Foix cedex

Tél. : 05.34.09.81.82  
Fax : 05.61.02.91.11  
formation@u2p09.fr

## IMPORTANT



**Personnes concernées**

Les concepteurs Les encadrants Les opérateurs

**Conditions à remplir**

- Être titulaire d'un Caces en cours de validité.
- Être titulaire d'un titre, diplôme ou CQP des secteurs d'activité par les travaux à proximité de réseaux.
- Réussir l'examen par QCM dans un centre agréé par le Ministère.

**Durée de validité**

L'AIPR est délivrée pour une durée de 5 ans.

### ORGANISATION DU STAGE

Date de la Formation

**12 Mars 2019**

**Horaire**

De 9H00 à 17h30

**Lieu**

CAPEB 09 - Labarre - Foix

**Participation Financière**

Le coût réel de la formation s'élève à **272 €**  
(repas compris)

**Chefs d'entreprises** 32 €

**Salariés ENT - 11** 32 €

(déduction faite des prises en charge)

**Salariés autres** 272 €

(nous contacter pour les prises en charge)

Paiement par chèque à l'ordre du CTFPA,  
lors de l'envoi du coupon-réponse

Payable à l'inscription et non remboursable en cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, sauf cas de force majeure.  
Dans l'éventualité d'une cessation anticipée de la formation à notre initiative, celle-ci sera remboursée au prorata

**Objectifs :**

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions du QCM

**Programme :**

**Présentation**

**Réglementation et contexte**

Réglementation

Les différents acteurs

Les procédures (DT-DICT-ATU)

Responsabilités et sanctions

**Préparation de l'intervention**

Identification des réseaux

Localisation des réseaux selon leur classe

Lecture de plan

**Exécution des travaux à proximité des réseaux**

Documents nécessaires

Le guide technique

Piquetages et marquages au sol

Actions de prévention à mettre en œuvre

Faire appliquer les règles de sécurité

Fournir les EPI

Anticiper les situations potentiellement dangereuses

Les travaux sans tranchée

Les arrêts de chantier

**Risques spécifiques des réseaux électriques aériens**

**Particularités des travaux urgents**

**Dispositions en cas d'endommagement ou d'anomalies**

Mesures à respecter en cas d'accident

Règle des 4A

Déclaration

Responsabilités

Entraînement au QCM

Examen

Pour tout renseignement, contacter :  
Katia ou Mélanie au 05.34.09.81.82

Aucune inscription ne sera retenue  
sans règlement préalable !

ANIMATION :



BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner **AVANT LE 25 Février 2019** à :

CAPEB 09 – BP 10133 – 09003 Foix Cedex - Fax : 05.61.02.91.11 - E-mail : [formation@u2p09.fr](mailto:formation@u2p09.fr)

ENTREPRISE ..... Nb salariés .....

ADRESSE .....

SIRET ..... 000 ..... Code NAF .....

TEL .....

FAX .....

PORTABLE .....

MAIL .....

## AIPR CONCEPTEUR – 12 Mars 2019

Nom / Prénom des personnes intéressées	Statut (cochez la case)			Date de naissance
	artisan	salarié	conjoint	

Cachet et signature entreprise

Je joins le règlement à l'ordre du CTFPA, soit \_\_\_\_\_ €

Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation